



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/90
7 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Montants estimatifs révisés (chapitres 6 et 29 du projet de budget-programme) relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1. Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour convoquer en 1982 une réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 1/ et ultérieurement les sessions annuelles d'un nouveau comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à partir de 1982. La Convention, qui a été adoptée et ouverte à la signature et à la ratification comme suite à l'adoption de la résolution 34/180 de l'Assemblée générale, est entrée en vigueur le 3 septembre 1981.
2. Avant que la résolution 34/180 de l'Assemblée générale ait été adoptée, le Secrétaire général avait présenté un état de ses incidences administratives et financières (A/C.5/34/94) dans lequel il indiquait qu'aucun crédit n'était nécessaire avant l'entrée en vigueur de la Convention mais qu'il y aurait des dépenses à faire ultérieurement au titre des services de conférence, des frais de voyage et du paiement d'honoraires. Ce sont les paragraphes 8 et 9 de l'article 17 de la Convention qui prévoient que ces dépenses sont couvertes par l'Organisation des Nations Unies; en effet, aux termes du paragraphe 8, "les membres du Comité reçoivent, avec l'approbation de l'Assemblée générale, des émoluments prélevés sur les ressources de l'Organisation des Nations Unies dans les conditions fixées par l'Assemblée, eu égard à l'importance des fonctions du Comité," et, aux termes du paragraphe 9, "le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies met à la disposition du Comité le personnel et les moyens matériels qui lui sont nécessaires pour s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées en vertu de la présente Convention".

1/ Le texte intégral de la Convention constitue l'annexe à la résolution 34/180 de l'Assemblée générale.

3. Aux termes du paragraphe 4 de l'article 17 de la Convention, le Secrétaire général est tenu de convoquer, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une réunion des Etats parties pour élire les membres du Comité qui doit être constitué en application du paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention afin d'examiner les progrès réalisés dans l'application de ladite Convention.

4. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention, le Comité se réunit normalement pendant une période de deux semaines au plus chaque année pour examiner les rapports qui lui sont présentés. En outre, aux termes du paragraphe 2 du même article, les séances du Comité se tiennent normalement au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu adéquat déterminé par le Comité.

5. En application des dispositions précitées, le Secrétaire général se propose de convoquer en mars 1982 au Siège une réunion des Etats parties qui durera un jour et une réunion de deux semaines des membres du Comité en 1982 et en 1983. Le coût des services de conférence à fournir pour ces trois réunions pendant l'exercice biennal 1982-1983 est indiqué de façon détaillée dans l'annexe au présent document et s'établit comme suit :

	<u>Dollars</u>
1. Réunion d'un jour en 1982 pour élire les membres du Comité	67 400
2. Première session ordinaire d'une semaine du Comité en 1982	520 000
3. Deuxième session ordinaire d'une semaine du Comité en 1983	557 300
Total	<u>1 144 700</u>

6. Deux fonctionnaires du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires assureront pour les questions de fond le service des sessions annuelles. Les frais de voyage de ces deux fonctionnaires sont estimés à 10 700 dollars, répartis comme suit :

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1982-1983</u> ^{2/}
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Chapitre 6. (Département des affaires économiques et sociales internationales)	5 184	5 509	10 700

7. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention, les 18 membres du Comité y siègent à titre personnel et ont par conséquent droit au paiement de leurs frais de voyage et à une indemnité de subsistance. Les dépenses à faire à ce titre sont estimées comme suit :

^{2/} Chiffre arrondi à la centaine de dollars la plus proche.

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
a) Frais de voyage		
i) 1982 : un voyage aller et retour par avion au prix (moyenne mondiale) de 1 760 dollars x 18 membres	31 680 au prix de 1982	
ii) 1983 : mêmes voyages au prix de 1983 = 31 680 x 1,07	33 897 au prix de 1983	
Total partiel pour 1982-1983	<u>65 577</u>	
b) Indemnité de subsistance		
i) 1982 : 18 membres x 14 jours x 123,20 dollars =	31 046	
ii) 1983 : indemnité au taux de 1983 = 31 046 x 1,07 =	<u>33 219</u>	
Total partiel pour 1982-1983	<u>64 265</u>	
c) Total, frais de voyage et indemnité de subsistance		
i) Frais de voyage 1982-1983		65 577
ii) Indemnité de subsistance 1982-1983		<u>64 265</u>
Total 1982-1983		<u><u>129 842</u></u> /

8. Aux termes du paragraphe 8 de l'article 17 de la Convention qui est cité ci-dessus au paragraphe 2, les membres du Comité reçoivent des émoluments. On se rappellera que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait examiné la question des honoraires des membres du Comité dans les paragraphes 6 à 9 de son rapport (A/34/7/Add.24) et avait recommandé que la question soit examinée par l'Assemblée générale dans le contexte de l'étude d'ensemble de la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, et que le Secrétaire général présente alors à ce sujet une proposition concernant les membres du futur Comité. A la trente-cinquième session, toutefois, lorsque la question a été examinée, avant l'adoption de la résolution 35/218 relative aux honoraires, le fait que le Secrétaire général devait faire une proposition sur la question a été oublié. En conséquence, il propose maintenant que cette question soit résolue à la présente session compte tenu des résolutions 34/180 et 35/218.

9. Il semble que la question de savoir si des honoraires doivent être versés, en dérogation au principe fondamental rappelé dans la résolution 3536 (XXX) de l'Assemblée générale, selon lequel il n'est pas normalement versé d'honoraires ni de rémunération en sus de l'indemnité de subsistance et du paiement des

_/ Chiffre arrondi à la centaine de dollars la plus proche.

/...

frais de voyage, a été tranchée lorsque l'Assemblée générale a adopté sa résolution 34/L.0. Par le paragraphe 1 de cette résolution, en effet, l'Assemblée générale a adopté la Convention qui prévoit le versement d'émoluments aux membres du Comité dans les conditions fixées par l'Assemblée générale.

10. Pour examiner les conditions en question, on ne peut se reporter aux dispositions de la résolution 35/218, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que le montant révisé des honoraires qui seront versés dans les cas qu'elle a déjà autorisés serait de 3 000 dollars pour les membres des organes considérés et de 5 000 dollars pour les présidents desdits organes. Le Secrétaire général suggère de fixer les émoluments des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au même montant que celui qui est appliqué maintenant pour les organes dont les membres ont droit à des émoluments. Si cette proposition est acceptée, les crédits supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal s'établiraient comme suit :

	<u>Dollars</u>
Honoraires du Président en 1982	5 000
Honoraires du Président en 1983	5 000
Honoraires des membres du Comité (3 000 x 17) en 1982	51 000
Honoraires des membres du Comité (3 000 x 17) en 1983	<u>51 000</u>
Total	<u>112 000</u>

11. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 17 de la Convention, après sa ratification ou après l'adhésion du trente-cinquième Etat partie, la composition du Comité sera élargie et il comptera 23 membres. Il faudrait alors un crédit supplémentaire au titre des services de conférence pour convoquer une autre réunion afin d'élire les cinq membres supplémentaires du Comité et aussi des crédits pour leurs frais de voyage, leur indemnité de subsistance et leurs honoraires. Si les conditions fixées pour l'élargissement de la composition du Comité sont remplies pendant l'exercice biennal, le Secrétaire général demandera les crédits nécessaires dans le rapport sur l'exécution du budget-programme.

11. Pour récapituler, le Secrétaire général demande les crédits supplémentaires ci-après, sous réserve que la suggestion qu'il a faite au paragraphe 9 au sujet du paiement d'honoraires soit approuvée :

	<u>Dollars</u>
a) Frais de voyage des membres du Comité (voir ci-dessus par. 7)	129 800
b) Honoraires (voir ci-dessus par. 9)	112 000
c) Frais de voyage de fonctionnaires (voir ci-dessus par. 6)	<u>10 700</u>
Chapitre 6, total	252 500

/...

Les dépenses prévues à l'heure actuelle pour les services de conférence s'élèvent à 1 144 700 dollars. Elles ont été calculées sur la base du coût intégral, c'est-à-dire en présumant que les services à fournir ne pourraient pas être assurés par le personnel dont dispose le Département des services de conférence. Ces prévisions de dépenses seront réexaminées dans le contexte de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale.

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE NECESSAIRES POUR LA
 REUNION DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE
 TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES,
 NEW YORK, MARS 1982 (UN JOUR)

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u> Dollars	<u>Coût^{b/}</u> Dollars Dollars	
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(16 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	68 jours	302/jour	20 536	
Révision	23 jours	315/jour	7 245	
Dactylographie	75 jours	170/jour	12 750	
Reproduction	268 000 pages tirées	0,010/page tirée	2 680	
Distribution	13 400 documents	0,050/ document	670	43 900
<u>Service des séances</u>				
<u>Interprétation</u> (A, Ar, C, E, F, R)				
	28 jours	375/jour	10 500	
<u>Personnel d'appui</u>				
Préposé à la salle de conférences	1 jour	39/jour	39	
Commis aux documents	1 jour	39/jour	39	10 600
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(2 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	8 jours	302/jour	2 416	
Révision	3 jours	315/jour	945	
Dactylographie	9 jours	170/jour	1 530	
Reproduction	28 000 pages tirées	0,010/page tirée	280	
Distribution	5 600 documents	0,050/ document	280	5 500

/...

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u> Dollars	<u>Coût^{b/}</u>	
			Dollars	Dollars
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(2 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	8 jours	302/jour	2 416	
Révision	3 jours	315/jour	945	
Dactylographie	9 jours	170/jour	1 530	
Reproduction	33 500 pages tirées	0,010/page tirée	335	
Distribution	6 700 documents	0,050/ document	335	5 600
		<u>Total</u>		<u>65 600</u>
<u>Crédits nécessaires pour le Bureau des services généraux</u>				
Cabine de commande			540	
Sécurité, planton et services d'information			960	
Frais généraux de fonctionnement			<u>260</u>	<u>1 800</u>
		<u>Total général</u>		<u><u>67 400</u></u>

a/ Le taux unitaire, dans le cas des services d'interprétation, de traduction, de révision et de dactylographie, comprend l'élément "frais de voyage".

b/ Chiffres arrondis à la centaine de dollars la plus proche.

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE A FOURNIR AU COMITE POUR
 L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES, NEW YORK,
 DEUX SEMAINES, 1982

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u> Dollars	<u>Coût^{b/}</u> Dollars Dollars	
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(100 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	424 jours	302/jour	128 048	
Révision	141 jours	315/jour	44 415	
Dactylographie	466 jours	170/jour	79 220	
Reproduction	1 675 000 pages tirées	0,010/page tirée	16 750	
Distribution	67 000 documents	0,050/ document	3 350	271 800
<u>Service des séances</u>				
<u>Interprétation</u> (A, Ar, C, E, F, R)				
	280 jours	375/jour	105 000	
<u>Personnel d'appui</u>				
Préposé à la salle de conférences	14 jours	39/jour	546	
Commis aux documents	14 jours	39/jour	546	106 000
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(30 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	127 jours	302/jour	38 354	
Révision	42 jours	315/jour	13 230	
Dactylographie	140 jours	170/jour	23 800	
Reproduction	420 000 pages tirées	0,010/page tirée	4 200	
Distribution	22 400 documents	0,050/ document	1 120	80 700

/...

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u> Dollars	<u>Coût^{b/}</u> Dollars Dollars	
<u>Documentation à établir après la session</u> (20 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	85 jours	302/jour	25 670	
Révision	28 jours	315/jour	8 820	
Dactylographie	93 jours	170/jour	15 810	
Reproduction	335 000 pages tirées	0,010/page tirée	3 350	
Distribution	13 400 documents	0,050/ document	670	<u>54 300</u>
		Total		512 800
<u>Crédits nécessaires pour le Bureau des services généraux</u>				
Cabine de commande			5 400	
Frais généraux de fonctionnement			<u>1 800</u>	<u>7 200</u>
		Total général		<u><u>520 000</u></u>

a/ Le taux unitaire, dans le cas des services d'interprétation, de traduction, de révision et de dactylographie, comprend l'élément "frais de voyage".

b/ Chiffres arrondis à la centaine de dollars la plus proche.

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE A FOURNIR AU COMITE POUR
L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES, NEW YORK,
DEUX SEMAINES, 1983

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u>	<u>Coût^{b/}</u>	
		Dollars	Dollars	Dollars
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(100 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	424 jours	323/jour	136 952	
Révision	141 jours	337/jour	47 517	
Dactylographie	466 jours	182/jour	84 812	
Reproduction	1 675 000 pages tirées	0,011/page tirée	18 425	
Distribution	67 000 documents	0,054/ document	3 618	291 300
<u>Service des séances</u>				
<u>Interprétation</u> (A, Ar, C, E, F, R)				
	280 jours	401/jour	112 280	
<u>Personnel d'appui</u>				
Préposé à la salle de conférences	14 jours	42/jour	588	
Commis aux documents	14 jours	42/jour	588	113 500
<u>Documentation à établir pendant la session</u>				
(30 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	127 jours	323/jour	41 021	
Révision	42 jours	337/jour	14 154	
Dactylographie	140 jours	182/jour	25 480	
Reproduction	420 000 pages tirées	0,011/page tirée	4 620	
Distribution	22 400 documents	0,054/ document	1 210	86 500

/...

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire a/</u> Dollars	<u>Coût^{b/}</u>	
			Dollars	Dollars
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(20 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	85 jours	323/jour	27 455	
Révision	28 jours	337/jour	9 436	
Dactylographie	93 jours	182/jour	16 926	
Reproduction	335 000 pages tirées	0,011/page tirée	3 685	
Distribution	13 400 documents	0,054/ document	724	58 200
	Total			549 500

Crédits nécessaires pour le
Bureau des services généraux

Cabine de commande		5 800	
Frais généraux de fonctionnement		2 000	7 800
	Total général		557 300

a/ Le taux unitaire, dans le cas des services d'interprétation, de traduction, de révision et de dactylographie, comprend l'élément "frais de voyage".

b/ Chiffres arrondis à la centaine de dollars la plus proche.
